

Résolution

Relative au développement de l'entrepreneuriat et de l'innovation francophones dans les pays d'Asie et du Pacifique

Nouméa (Nouvelle-Calédonie) | 6-7 juin 2025

- VU** la résolution 77/160 de l'Assemblée générale des Nations Unies (2022) encourageant les États membres à créer un environnement propice à l'entrepreneuriat ;
- VU** les conclusions du Forum des Nations Unies sur le développement durable tenu à Bahreïn en 2017, appelant à l'intégration de l'entrepreneuriat et de l'innovation en tant que stratégies clefs pour la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) ;
- VU** l'ODD n°9 de l'ONU et plus particulièrement la cible 9.1, visant à « *mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité* » ;
- VU** la Stratégie économique de la Francophonie 2020-2025 visant à faire de la Francophonie « *un espace de coopération, d'innovation et de mobilité privilégié en renforçant son rôle comme agent facilitateur et stimulateur de coopérations économiques et numériques tant dans une perspective Nord-Sud que Sud-Sud et tripartite* » ;
- VU** la Déclaration de Villers-Cotterêts, adoptée à l'issue du XIX^e Sommet de la Francophonie promouvant les initiatives en faveur de l'entrepreneuriat francophone afin de valoriser l'esprit de création, d'innovation et d'entrepreneuriat des populations francophones ;
- TENANT
COMPTE** de l'Avis de l'APF rendu lors du XIX^e Sommet de la Francophonie, appelant à « *faciliter la mobilité citoyenne pour promouvoir la création, l'innovation et l'entrepreneuriat dans la Francophonie* » ;
- SE RÉFÉRANT** à la Déclaration du Machu Picchu des dirigeants de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC) de 2024, soulignant l'importance de la transition vers des modèles économiques durables pour stimuler la croissance économique, l'innovation et la compétitivité entre les économies de l'APEC ;
- SOULIGNANT** le rôle de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) dans la formation à l'entrepreneuriat en français, à travers les Centres d'employabilité francophones et les programmes Entreprendre dans l'Asie-Pacifique ;

L'Assemblée régionale Asie-Pacifique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), réunie à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) les 6 et 7 juin 2025, en application des articles 2 et 4 de son Règlement

- ENCOURAGE** les États et gouvernements de la Région à adopter des initiatives en faveur de l'entrepreneuriat francophone, en particulier dans les secteurs liés aux changements climatiques et au tourisme durable et respectueux des cultures autochtones ;
- APPELLE** les États, gouvernements et autorités locales de la Région à développer des programmes de mobilité et d'échange dans un cadre régional et à augmenter les aides en faveur des jeunes entrepreneurs ;
- INCITE** les États, gouvernements et autorités locales de la Région à renforcer les relations entre les entreprises et les institutions universitaires de formations professionnelles et techniques, ainsi qu'avec les réseaux professionnels francophones de normalisation et de propriété intellectuelle ;
- APPUIE** l'OIF dans l'organisation d'une prochaine mission économique et commerciale de la Francophonie commune à l'Asie et au Pacifique ;
- EXHORTE** les parlementaires de la Région à accompagner les acteurs économiques et scientifiques sur le terrain et à adopter des mesures législatives pertinentes, favorisant notamment le rôle des jeunes et des femmes dans l'entrepreneuriat, tout en valorisant le rôle de la langue française comme vecteur de création et d'innovation ;
- INVITE** les parlements de la Région à assurer le suivi des engagements et des recommandations établis dans la Déclaration de Villers-Cotterêts et dans l'Avis de l'APF de 2024 ;
- PROPOSE** aux parlements de la Région de coopérer davantage entre eux dans la recherche d'innovations institutionnelles, susceptibles d'aboutir à de nouvelles techniques de législation et d'évaluation des politiques publiques ;
- S'ENGAGE** à favoriser le rapprochement entre les institutions locales et régionales avec les acteurs économiques francophones, comme le Groupement du patronat francophone et l'Alliance des patronats francophones afin d'encourager l'internationalisation des entreprises francophones en Asie-Pacifique ;
- SOUTIENT** les démarches engagées en faveur de l'entrepreneuriat et de l'innovation par les autres instances de l'APF, en particulier sa Commission des affaires économiques, sociales et environnementales, tout en apportant son concours pour que la situation des pays de l'Asie et du Pacifique soit mieux prise en compte dans les travaux de ces instances.